Commune de QUETIGNY
Côte d'Or

ρρρ

Nombre de conseillers

- en exercice : 29
- présents : 22
- votants : 29

ρρρ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 juin 2023 à 19h00

Président : R. DETANG, Maire

Présents : Mr R.DETANG, Mmes I.PASTEUR, C.GOZZI, Mr P.SCHMITT, Mme S.MUTIN, Mr M.LUCHIN, Mmes P.BONNEAU, K.BOUZIANE-LAROUSSI, MM K.SOUVANLASY, S.AWOUNOU, Mme E. PREIONI VINCENT, MM S.BOULOGNE, H. EL KRETE, Mmes V.BACHELARD, C.FROIDUROT, S.PANNETIER, Mr J.THOMAS, Mme N.COMBELONGE, MM B.MILLOT, S.KENCKER, G.DECLAS, M.TAYEBI

Excusés : MM M.JELLAL (pouvoir à S.MUTIN), V.GNAHOUROU (pouvoir à P.SCHMITT), Mme A.MALACLET (pouvoir à P.BONNEAU), MM D.REUET (pouvoir à S.AWOUNOU), M.BAMBA (pouvoir à K.SOUVANLASY), Mmes N.BINGGELI (pouvoir à C.GOZZI), V. DOS SANTOS (pouvoir à S.KENCKER)

Date de convocation
20 juin 2023

Secrétaire de séance : Mario LUCHIN, Adjoint au Maire

Date d'affichage
29 juin 2023

12.CONVENTION RELATIVE AUX FINANCEMENTS D'ACTIONS DE FORMATIONS DES PROFESSIONNELS ET D'ACCOMPAGNEMENT VERS LA SANTE DES JEUNES DES PROJETS DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE) RELEVANT DES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE
Décision : **Unanimité**

Les dispositifs liés au projet de réussite éducative (PRE) concernent les quartiers prioritaires du Mail à Chenôve, les Grésilles et la Fontaine d'Ouche à Dijon, le Bief du Moulin à Longvic, le Belvédère à Talant et les quartiers de veille de Guynemer à Longvic et le centre-ville à Quetigny.

Pour rappel, le PRE a pour objectif de :

- Donner leur chance aux enfants et adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur bon développement ;
- Accompagner les enfants et les adolescents de 2 à 16 ans, ainsi que leur famille, qui présentent des signes de fragilité et/ou de retards scolaires en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement ;
- Mettre en place un accompagnement adapté à chaque situation familiale, avec des objectifs de résultats mesurés.

L'ambition du contrat de ville 2015-2023 est de soutenir tous les projets qui concourent à la réduction des inégalités sociales et territoriales. Les communes conduisent elles-mêmes la mise en œuvre de leur PRE, en l'occurrence les suivis individualisés des enfants et des jeunes, et l'animation de leurs instances de suivi et de pilotage. Dijon Métropole se charge de la coordination des différents PRE sur le territoire métropolitain en organisant des temps d'échanges de pratiques, de l'accompagnement vers la santé des jeunes, et de la mise en place de formations et/ou séances d'analyse de la pratique.

Accusé de réception en préfecture
021-212105159-20230628-DG28062023CM12-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023

La convention **jointe en annexe 9** permet de conforter le partenariat entre les communes et de renouveler les actions collaboratives inscrites dans le cadre du dispositif PRE.

Aussi, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Maire à signer la convention annuelle au titre de l'année 2023 **jointe en annexe 9** ;

- D'autoriser le versement à Dijon Métropole d'une participation financière de 750 euros pour l'année 2023 au titre du projet de réussite éducative porté par la Ville de Quetigny.

Fait à Quetigny, le 28 juin 2023
Copie Certifiée Conforme,

MAIRIE DE QUETIGNY
Côte-d'Or

Rémi DETANG
Maire de Quetigny
Vice-Président de Dijon Métropole
Président de l'EPFL de Côte d'Or

Accusé de réception en préfecture
021-212105159-20230628-DG28062023CM12-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023